



UNITED
NATIONS

EP

UNEP/MED WG.548/16



UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME
MEDITERRANEAN ACTION PLAN

8 mai 2023
Français
Original : English

Seizième réunion des points focaux ASP/DB

Malte, 22-24 mai 2023

Point 9 de l'ordre du jour : Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en méditerranéenne (SAPBIO post-2020)

9.1. Mesures prises pour la mise en œuvre du SAPBIO post 2020

Mesures prises et à venir pour la mise en œuvre du post-2020SAPBIO

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2023 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée
(PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@spa-rac.org

Mesures prises et à venir pour la mise en œuvre du SAPBIO post-2020

Table des matières

1.	Contexte	1
1.1.	Le SAPBIO post-2020	1
1.2.	La stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCE	2
2.	La stratégie de mobilisation des ressources comme première étape dans la mise en œuvre du SAPBIO post-2020, y compris la stratégie post-2020 pour les AMPC et les AMCE	2
3.	Démarches entreprises	3
3.1.	Élaboration de la note conceptuelle sur la stratégie de mobilisation des ressources	3
3.2.	Élaboration de concepts de projets succincts et estimation de leurs besoins financiers.....	3
3.3.	Cartographie des bailleurs de fonds et agences de financement potentiels	3
3.4.	Élaboration d'un portefeuille de projets (concepts de projets complets)	3
3.5.	Organisation de la 4 ^{ème} réunion du comité consultatif SAPBIO	3
3.6.	Organisation de la 9 ^{ème} réunion des correspondants nationaux du SAPBIO	4
3.7.	Finalisation de la stratégie de mobilisation des ressources et des documents d'appui.....	4
3.8.	Organisation de la conférence des bailleurs de fonds	5
4.	Étapes à venir	5

Mesures prises et à venir pour la mise en œuvre du SAPBIO post-2020

1. Contexte

1.1. Le SAPBIO post-2020

1. Le Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020) résulte d'un long processus participatif ascendant de consultations nationales, sous-régionales et régionales menées au cours de la période 2020-2021, impliquant les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et leurs parties prenantes nationales respectives, ainsi que les principales organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres organisations régionales et internationales pertinentes.
2. Le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) était l'organe chargé de coordonner le processus d'élaboration du SAPBIO post-2020 pour le compte du Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) - Secrétariat de la Convention de Barcelone.
3. Le SAPBIO post-2020 a été adopté par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de leur 22^{ième} réunion ordinaire (COP 22) qui s'est tenue à Antalya, Turquie, du 7 au 10 décembre 2021.
4. Le SAPBIO post-2020 fournit un cadre logique pour la conservation de la biodiversité marine et côtière de la Méditerranée, dans le contexte de l'utilisation durable des ressources marines et côtières, en tant qu'outil rénové de gouvernance environnementale pour la poursuite de la mise en œuvre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB), adopté en 1995 et entré en vigueur en décembre 1999. Le SAPBIO post-2020 remplace une stratégie SAPBIO précédente adoptée par les parties contractantes en 2003.
5. Il est aligné sur les Objectifs de développement durable (ODD) et harmonisé avec le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), à travers l'optique du contexte méditerranéen. Il est orienté vers l'action et comprend des principes, des approches, des mesures, des objectifs, des calendriers et des priorités d'action, ainsi qu'une liste d'interventions prioritaires à mettre en œuvre par les parties contractantes ou en coordination avec elles, les partenaires internationaux et régionaux concernés dans la région méditerranéenne, et avec le soutien des bailleurs de fonds et des organismes de financement.
6. Les priorités et les contributions des pays au SAPBIO post-2020 ont été analysées et 42 actions ont été identifiées aux niveaux national, sous-régional et régional pour la conservation des écosystèmes et des espèces marines de la Méditerranée, ainsi que pour la mise en œuvre d'activités marines et côtières durables, y compris la pêche, du point de vue de l'approche écosystémique.
7. Le SAPBIO post-2020 chapeautera toutes les stratégies et plans d'action régionaux thématiques adoptés dans le cadre du protocole ASP/DB, y compris la stratégie régionale post-2020 pour les Aires Marines et Côtières Protégées (AMPC) et les Autres Mesures de Conservation Efficaces basées sur l'aire (AMCE) en Méditerranée, ainsi que les plans d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées et des habitats vulnérables.
8. La mise en œuvre du SAPBIO post-2020 élargira et renforcera les partenariats nationaux et régionaux dans toute la Méditerranée, y compris ceux établis lors de la mise en œuvre des projets financés par le programme MAVVA (achevés en octobre 2022).

9. En outre, le SAPBIO post-2020, étant l'un des instruments de mise en œuvre du PAM/PNUE - Convention de Barcelone, sera mis en œuvre en totale harmonie avec les autres stratégies, programmes et activités du PAM/PNUE - Convention de Barcelone qui sont pertinents non seulement pour la réalisation du bon état écologique (BEE) de la mer et du littoral méditerranéens, mais aussi pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des ODD qui s'y rapportent.

10. Dans ce contexte, le SAPBIO post-2020 sera mis en œuvre en parfaite adéquation avec la [Stratégie à moyen terme \(SMT\) 2022-2027](#), et prendra donc pleinement en compte les objectifs écologiques (OE) du PAM liés à la biodiversité, les cibles BEE et son [Programme intégré de suivi et d'évaluation \(IMAP\)](#), ainsi que la [Stratégie méditerranéenne pour le développement durable \(SMDD\) 2016-2025](#).

1.2. La stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCE

11. Le CAR/ASP a également été chargé par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone d'élaborer, au cours de la période 2020-2021, une stratégie régionale post-2020 ambitieuse et révolutionnaire pour les aires marines et côtières protégées (AMPC) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée, conformément au Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 de la CDB et à d'autres processus régionaux et mondiaux. Cette stratégie a été développée sous la coordination du CAR/ASP, l'assistance technique du Groupe Ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM), l'orientation des Parties contractantes et en consultation avec les organisations partenaires régionales et internationales pertinentes actives en Méditerranée.

12. La stratégie post-2020 pour les AMPC et les AMCE s'articule autour de 5 piliers stratégiques : (i) la gouvernance, (ii) l'expansion du réseau d'AMPC, (iii) les AMCE, (iv) l'efficacité de la gestion, et (v) l'action et le soutien des gouvernements et des parties prenantes. Pour chaque pilier, un résultat stratégique clair, avec des produits correspondants et des propositions d'actions clés (aux niveaux national et international) ont été identifiés.

13. La stratégie post-2020 pour les AMPC et les AMCE a également été adoptée par la COP 22 de la Convention de Barcelone, qui s'est tenue à Antalya, en Turquie, du 7 au 10 décembre 2021.

14. Dans ce contexte, la COP 22 a appelé les Parties contractantes à prendre des mesures efficaces pour mettre en œuvre la Stratégie régionale post-2020 pour les AMPC et les AMCE, renforçant ainsi la mise en œuvre du Protocole ASP/DB dans la région méditerranéenne ; et a demandé au CAR/ASP, en coordination avec d'autres organisations régionales et internationales, d'appuyer les Parties contractantes avec une assistance technique et, si possible, financière pour entreprendre les activités indiquées dans la Stratégie régionale post-2020 dans le but d'atteindre efficacement ses résultats stratégiques et ses objectifs.

2. La stratégie de mobilisation des ressources comme première étape dans la mise en œuvre du SAPBIO post-2020, y compris la stratégie post-2020 pour les AMPC et les AMCE

15. Dans le cadre du suivi de l'adoption du SAPBIO post-2020 et de la Stratégie régionale post-2020 pour les AMPC et les AMCE, le CAR/ASP a lancé le processus d'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources pour le SAPBIO post-2020, y compris la Stratégie post-2020 pour les AMPC et les AMCE, pour la période 2022-2030.

16. L'objectif de cette stratégie de mobilisation des ressources consiste, d'une part, à garantir un soutien financier qui aura une valeur de commutation permettant une séquence d'actions en vue d'une mise en œuvre opérationnelle et réaliste du SAPBIO post-2020 et, d'autre part, à fournir une description du type de soutien, tels que le renforcement des capacités, l'assistance technique, scientifique, juridique ou institutionnelle, dont les parties contractantes ont besoin pour leurs efforts de mise en œuvre du SAPBIO post-2020.

17. La stratégie de mobilisation des ressources est conçue comme un cadre stratégique pour l'ensemble de la Méditerranée. Elle est construite comme un espace d'action collective et synergique de tous les acteurs pertinents (régionaux et nationaux) de la conservation marine en Méditerranée. De même, comme le SAPBIO post-2020, elle est destinée à être considérée comme un cadre de cohérence entre les actions régionales et nationales en recherchant, dans la mesure du possible, la complémentarité et en évitant le chevauchement des programmes de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources marines.

18. À cette fin, un effort important de collecte d'informations auprès des organisations régionales et des partenaires concernés sur les initiatives et les projets en cours a été réalisé, tout au long du processus, afin d'éviter toute reproduction ou chevauchement de projets.

3. Démarches entreprises

19. Les étapes entreprises dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources pour le SAPBIO post-2020, y compris la stratégie régionale post-2020 pour les AMPC et les AMCE, pour la période 2022-2030, sont les suivantes:

3.1. Élaboration de la note conceptuelle sur la stratégie de mobilisation des ressources

20. Le processus a commencé par la préparation d'une note conceptuelle sur la stratégie de mobilisation des ressources qui définit le contenu, la structure et les objectifs spécifiques du document final. Le projet a été préparé par le CAR/ASP et revu par des experts externes, mobilisés pour appuyer le CAR/ASP tout au long du processus d'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources.

3.2. Élaboration de concepts de projets succincts et estimation de leurs besoins financiers

21. Une série de concepts de projets succincts a été élaborée sur la base des actions prioritaires parmi les 42 actions figurant dans le SAPBIO post-2020 et les 126 actions proposées dans la stratégie post-2020 pour les AMPC et les AMCE. Ces projets sont destinés à être mis en œuvre aux niveaux régional, sous-régional ou multinational pour aider les pays méditerranéens à mettre en œuvre les stratégies susmentionnées. Ils font partie du document final relatif à la mobilisation des ressources.

3.3. Cartographie des bailleurs de fonds et agences de financement potentiels

22. Cette étape a permis d'identifier tous les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux potentiels des secteurs public et privé, d'analyser leurs profils et d'indiquer ceux qui sont les plus pertinents pour chaque projet.

3.4. Élaboration d'un portefeuille de projets (concepts de projets complets)

23. Quatre propositions de projets complets ont été élaborées, l'une avec une portée régionale et deux autres avec une portée sous-régionale ou multinationale, sur la base des concepts succincts susmentionnés. Ces concepts de projets complets constituent le portefeuille de projets à présenter aux bailleurs de fonds.

3.5. Organisation de la 4^{ème} réunion du comité consultatif SAPBIO

24. Le Comité consultatif SAPBIO est un organe régional de gouvernance institutionnelle composé de représentants nommés par des organismes internationaux et régionaux méditerranéens dont le rôle est de fournir des conseils techniques et scientifiques concernant la mise en œuvre de SAPBIO post-2020, le flux et l'échange d'informations pertinentes sur les activités mises en œuvre, en cours ou planifiées afin d'éviter la duplication.

25. A cet égard, le CAR/ASP a organisé la 4^{ème} réunion du Comité consultatif du SAPBIO, par visioconférence, le 30 janvier 2023, afin d'obtenir leurs commentaires et suggestions sur :

- Les termes de référence de la stratégie de mobilisation des ressources ;
- Le projet de stratégie de mobilisation des ressources ; et
- Les quatre concepts de projet qui constituent le portefeuille.

26. Le CAR/ASP a également invité les membres du comité consultatif à donner leur avis sur tout projet/initiative en cours qu'ils jugent important de prendre en compte dans l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources, en remplissant un tableau consolidé fourni par le CAR/ASP. Considérant que la stratégie de mobilisation des ressources est destinée à être une stratégie régionale en pleine harmonie avec les initiatives existantes pertinentes aux objectifs du SAPBIO post-2020, cette étape permettrait d'éviter tout chevauchement et duplication des activités et de mettre en évidence les complémentarités possibles entre les diverses initiatives et la stratégie de mobilisation des ressources du SAPBIO post-2020.

27. Le rapport de la 4^{ième} réunion du comité consultatif du SAPBIO est présenté comme document d'information à la 16^{ième} réunion des points focaux ASP/DB.

3.6. Organisation de la 9^{ième} réunion des correspondants nationaux du SAPBIO

28. Les correspondants nationaux du SAPBIO sont un réseau composé de représentants nommés par les autorités de chaque partie contractante, dont le rôle est d'assurer la liaison avec le CAR/ASP sur les aspects techniques et scientifiques de la mise en œuvre du SAPBIO post-2020 par son pays/partie, en particulier, mais aussi au niveau méditerranéen, en suggérant des recommandations à soumettre aux réunions des points focaux du CAR/ASP et, le cas échéant, en proposant des amendements au programme de travail.

29. A cet égard, le CAR/ASP a organisé la 9^{ième} réunion des correspondants nationaux du SAPBIO (Barcelone, Espagne, 24 février 2023) afin :

- D'examiner les prochaines étapes de la mise en œuvre, aux niveaux national et régional, du SAPBIO post-2020 ; et
- D'examiner le projet de stratégie de mobilisation des ressources.

30. Le CAR/ASP a également invité les correspondants nationaux du SAPBIO à fournir un retour d'information sur tout projet ou initiative en cours/planifié afin d'apporter leur contribution nationale et d'éviter tout chevauchement ou répétition de projets. Ceci a été réalisé en remplissant un tableau consolidé fourni par le CAR/ASP.

31. Les correspondants nationaux du SAPBIO ont également été invités à exprimer l'intérêt de leurs pays respectifs à participer aux projets proposés et à identifier les institutions/organismes nationaux appropriés concernés par la mise en œuvre du SAPBIO post-2020 en remplissant une "fiche de participation du pays" communiquée par le CAR/ASP.

32. Les correspondants nationaux ont fourni leurs commentaires écrits et leurs propositions sur les concepts de projet ainsi que sur le projet de stratégie de mobilisation des ressources.

33. Le rapport de la 9^{ième} réunion des correspondants nationaux du SAPBIO est présenté comme document d'information à la 16^{ième} réunion des points focaux du ASP/DB.

3.7. Finalisation de la stratégie de mobilisation des ressources et des documents d'appui

34. La stratégie de mobilisation des ressources repose sur une multitude d'approches adaptées aux différents contextes socio-économiques et politiques de la région. Le document final de la stratégie de mobilisation des ressources comprend non seulement le portefeuille de projets, mais fournit également un cadre pour la mise à disposition par les pays méditerranéens de financements nationaux et de ressources en nature. Il identifie plusieurs types de besoins, tels que le renforcement des capacités, l'assistance technique, scientifique, juridique ou institutionnelle, la mobilisation de ressources financières, etc.

35. La stratégie de mobilisation des ressources est présentée comme document d'information à la 16^{ième} réunion des points focaux ASP/DB.

3.8. Organisation de la conférence des bailleurs de fonds

36. En guise de point culminant de ce processus, le CAR/ASP a organisé le 16 mars 2023, à Paris, France, une Conférence des bailleurs de fonds pour la biodiversité et la conservation axée sur les aires en Méditerranée.

37. La conférence des bailleurs de fonds a rassemblé les principaux bailleurs de fonds et agences de financement autour d'une table ronde et avait pour but de présenter le portefeuille de projets élaboré et la stratégie de mobilisation des ressources. Étant donné que le portefeuille de projets vise à mettre en œuvre le SAPBIO post-2020 et la stratégie post-2020 pour les AMPC et les AMCE, une vue d'ensemble des résultats, des actions prioritaires et du plan de mise en œuvre du SAPBIO post-2020 et de la stratégie post-2020 pour les AMPC et les AMCE a été présentée aux bailleurs de fonds présents.

38. Le vice-président et le rapporteur de la 9^{ième} réunion des correspondants nationaux du SAPBIO ont assisté à la conférence pour rendre compte des principales conclusions et recommandations de la réunion.

39. Certaines composantes du PAM et plusieurs organisations partenaires régionales étaient également représentées à la conférence en tant que partenaires impliqués dans la mise en œuvre du portefeuille de projets.

40. Le rapport de la conférence des bailleurs de fonds est présenté comme document d'information à la 16^{ième} réunion des points focaux du ASP/DB.

4. Étapes à venir

41. Dans le cadre du suivi de la conférence des bailleurs de fonds, des réunions bilatérales sont organisées avec les bailleurs de fonds présents afin de mieux discuter des composantes des projets qui présentent un intérêt pour leurs organisations respectives et d'adapter le portefeuille de projets en conséquence.

42. Le portefeuille de projets et la stratégie de mobilisation des ressources sont en train d'être affinés en tenant compte des commentaires et du retour d'information pertinents issus de la réunion et des échanges avec les pays, les organisations partenaires et les bailleurs de fonds.